

PLU COMMUNE NOUVELLE DU MALESHERBOIS

4 février 2020 – Le Malesherbois

Réunion de règlement : volumétrie

Ordre du jour : Règles de volumétrie du règlement écrit.

Participants : (Cf liste de présence annexée)

Documents annexés : support de présentation de la réunion, proposition de règlement rédigé, lexique, fiche pédagogique.

Objet de la réunion

Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu.

Emprise au sol :

Le STECAL sur Orveau correspond à un ancien dépôt. Il faudra donc préciser qu'il s'agit d'une activité de stockage.

Le STECAL sur Mainvilliers correspond à de nouveaux silos agricoles. Il faudra néanmoins revoir l'emprise du STECAL. Mme LEFEVRE demande à ce que lui soit transféré la demande d'autorisation en urbanisme afin de bien prendre en compte l'ensemble du projet. Cela servira également de justificatif auprès de la CDPENAF en temps voulu.

Concernant le STECAL du château de Rouville, la commune souhaite autoriser les destinations « logements » et les destinations liées aux activités touristiques et de loisirs (restauration, hôtellerie, commerces, services etc...).

Le secteur Nt sur Orveau-Bellesauve correspond au stand de tir de la commune. Cette dernière n'est pas propriétaire, il s'agit d'une mise à disposition. Il serait souhaitable de pouvoir réaliser un petit local de 20 m² pour des sanitaires par exemple.

Mme LEFEVRE rappelle que concernant l'emprise au sol des STECAL chaque commune déléguée devra prendre contact avec le porteur de l'activité pour prendre connaissance des projets à venir pour une bonne prise en compte dans le PLU.

Hauteur :

Il faudra vérifier la hauteur proposée avec les projets de logements collectifs à venir qui peuvent être d'une hauteur supérieure. De la même manière, le quartier du Cocteau sur Malesherbes nécessite probablement une plus grande hauteur.

Concernant la zone industrielle de Malesherbes, il faudra envisager une hauteur à 30 m pour permettre les stockages en tour et les constructions industrielles.

Implantation des constructions :

La commune ne souhaite pas de règle dérogatoire pour les constructions de moins de 12 m².



Plan Local d'Urbanisme – Le Malesherbois
Règlement - Volumétrie
le 4 février 2020 - Feuille de présence

Nom - prénom	Qualité	Signature
Alberts excoeuré		
Chambre d'agriculture		
Malika Le Gall	conseillère Conduage.	
Thierry Cahinat	Maire Malesherbois.	
BIBÉO Gaëlle	Technicienne Bâtiments de France	B.
Chambre OFFICINE	Euro	
Dauville en Delmarre	Maire Le Malesherbois	
CHANCLUD Dominique	Maire Depierre Groussin Bellouan	
FANTAS M.F	Maire Depierre	
Villette Blanche.	DDT	
Alberts excoeuré		
CCI		